

COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2023 - 14H00 A ENTRECHAUX (SALLE POLYVALENTE)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à quatorze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du onze octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente à Entrechaux, sous la présidence de Madame Bénédicte MARTIN, 1^{ère} Vice-Présidente, Madame Jacqueline BOUYAC, ayant été empêchée.

Nombre de délégués

En exercice : 47

Présents : 22

Représentés : 6

Total : 28 (min 24)

Quorum atteint

Nombre de voix

En exercice : 119

Présentes : 54

Exprimées par pouvoirs : 24

Total : 78

Délégués présents :

1 représentant du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Bénédicte MARTIN

2 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse (porteur de 9 voix) : Christian MOUNIER, Sophie RIGAUT

1 représentant des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS)

4 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Yohann CONSTANTIN (Aurel), Michel JOUVE (Flassan), Annie REILLE (Savoillans), Jean-Pierre RANCHON (Sault).

14 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jérôme POITEVIN (Blauvac), Jean-Pierre BRAQUET (Caromb), Michel BLANCHARD (Carpentras), Alexandre ROUX (Entrechaux), Jean-Marc TESTE (Méthamis), Sonia JACOBEE (Modène), Gérard UGHETTO (Monieux), Thibault DEMOULIN (Mormoiron), Agnès

AUBERT (Saint Christol d'Albion), Geneviève ROUVIER (Saint Hippolyte le Graveyron), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon).

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Jacqueline BOUYAC pouvoir à Bénédicte MARTIN, Myriam SILEM pouvoir à Sophie RIGAUT, François ILLE (Le Beaucet) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Catherine PAFFENHOFF (Faucon) pouvoir à Alexandre ROUX (Entrechaux), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols) pouvoir à Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric TENON (Malaucène) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan).

Membres associés à voix consultative : Christian GELY (Chambre d'agriculture de Vaucluse),

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Camille VALLEE, Anthony ROUX, Vincent THOMANN, Laurent VISSEROT (PNR Mont-Ventoux), Carole TOUTAIN (Département de Vaucluse), Sébastien NINON (Région Sud).

Absents/Excusés : Claire ARAGONES, Georges BOTELLA, Siegfried BIELLE (Aubignan), Alain CONSTANT (Bedoin), Gilles GRILLET (Le Barroux), Roland RUEGG (Brantes), Florence BERTRAND (Crestet), Serge SAES (Crillon le Brave), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Louis BONNET (Mazan), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Olivier GIRARD (Puyméras), Gilles VEVE (Saint Didier), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), David MORALES (Saint Marcellin les Vaison), Valérie FABRE (Saint Romain en Viennois), Damienne MARION (Vaison la Romaine), Jérôme BOULETIN (Cove), Gérard RAINERI (CCVV), Pierre BONNET BRUNA (Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse), Jean-François SAMIE (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération des Chasseurs de Vaucluse), Marie Héléne VATAUX (Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse), Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux).

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.

CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Vu les Lignes Directrices de Gestion du PNR du Mont-Ventoux,
Vu le tableau des emplois existants,
Considérant que certains agents titulaires peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté,
Considérant que l'agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite à l'examen d'attaché principal,
Considérant la fonction occupée par l'agent, l'évolution de ses missions et la concordance des missions confiées avec le grade d'attaché principal,
Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins des services,

Le Comité,

Ouï, l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 22 - Pouvoirs : 6- Votants : 28

Suffrages exprimés : Pour : 78 - Abstention : 0 - Contre : 0

- DECIDE créer un poste permanent d'attaché principal à temps complet.
- MODIFIE le tableau des emplois comme suit à compter du 1^{er} novembre 2023 :

Filière administrative

GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Attaché principal	0	1

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Conseillère Régionale

Jacqueline BOUYAC